



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



SOMMAIRE

Sigle.....	4
Rapport d’audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers	5
Bilan.....	8
Compte de résultat net	9
Etat du résultat global	10
Etat de variation des capitaux propres.....	11
Etat des flux de trésorerie	12
Notes annexes aux états financiers	13
• <i>Règles et méthodes comptables</i>	13
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i>	40
• <i>Informations sur le compte de résultat</i>	68
• <i>Divers</i>	72



SIGLES

- AMAO** : Agence Monétaire de l’Afrique de l’Ouest
- BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
- BISIP** : Bank of International Settlement Investment Pool
- BOAD** : Banque Ouest Africaine de Développement
- BRI** : Banque des Règlements Internationaux
- CEDEAO** : Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest
- DMAR** : Démarche de MAîtrise des Risques
- DTS** : Droit de Tirage Spécial
- FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine
- FMI** : Fonds Monétaire International
- FCR** : Facilité de Crédit Rapide
- FEC** : Facilité Elargie de Crédit
- FPCE** : Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes
- GIM-UEMOA** : Groupement Interbancaire Monétique de l’UEMOA
- HTC** : Held To Collect
- HTCS** : Held To Collect and Sell
- IAS** : International Accounting Standards
- IFRS** : International Financial Reporting Standards
- MEDC** : Mécanisme Elargi De Crédit
- RAMP** : Reserves Advisory Management Program
- SAGETIL-UMOA** : Système Automatisé de GEstion des TItres et de la Liquidité de l’UMOA
- SICA-UEMOA** : Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l’UEMOA
- SPPI** : Solely Payment of Principal and Interests
- STAR-UEMOA** : Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l’UEMOA
- TIE** : Taux d’Intérêt Effectif
- UCAO** : Unité de Compte de l’Afrique de l’Ouest
- UEMOA** : Union Economique Monétaire Ouest Africaine
- UMOA** : Union Monétaire Ouest Africaine
- VAR** : Value At Risk



Rapport d'audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers de la BCEAO

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BCEAO, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat net, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la BCEAO conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Management de la BCEAO. Les autres informations se composent des informations préparées sur une base annuelle par le Management et dont l'objet consiste à fournir aux organes chargés de la gouvernance des informations sur les activités de la BCEAO, ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers. Ces autres informations ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états. Ces autres informations sont censées être mises à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lecture de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous serons tenus de le signaler.

Responsabilité du management et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Management de la BCEAO est responsable de la préparation des états financiers conformément aux statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au Management qu'il incombe d'évaluer la capacité de la BCEAO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si le Management a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la BCEAO.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants

et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.


Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la BCEAO.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Management, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le Commissaire Contrôleur
RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Associé

Le 6 mars 2020

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/19 (1)	31/12/18 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
ACTIF					
Avoirs en or	6	1 120 560	884 158	236 402	27
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	653 315	604 948	48 367	8
Avoirs en monnaies étrangères	8	8 231 575	6 829 117	1 402 458	21
Créances sur les établissements de crédit	9	4 716 392	4 198 696	517 696	12
Créances sur les Trésors Nationaux	10	489 416	551 008	-61 592	-11
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	1 560 470	1 416 045	144 425	10
Autres investissements financiers	12	361 469	350 186	11 283	3
Biens immobiliers de placement	13	3 420	3 649	-229	-6
Autres immobilisations	13	494 493	416 568	77 925	19
Autres actifs	14	80 637	105 927	-25 290	-24
TOTAL ACTIF		17 711 747	15 360 302	2 351 445	15
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Billets et monnaies en circulation	15	7 751 241	6 969 854	781 387	11
Comptes créditeurs et dépôts	16	4 961 788	3 768 296	1 193 492	32
Transferts à exécuter	17	3 066	7 506	-4 440	-59
Engagements en monnaies étrangères	18	9 237	9 259	-22	0
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	1 904 246	1 843 495	60 751	3
Autres passifs	20	214 243	228 564	-14 321	-6
Provisions pour risques et charges	21	77 210	73 095	4 115	6
Réserve de réévaluation des devises	22	110 829	104 312	6 517	6
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	83 209	77 214	5 995	8
TOTAL PASSIF		15 115 069	13 081 595	2 033 474	16
Capital et Réserves	24	2 469 157	2 154 702	314 455	15
Résultat net de l'exercice		127 521	124 005	3 516	3
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 596 678	2 278 707	317 971	14
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		17 711 747	15 360 302	2 351 445	15

Remarque : Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance.

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2019, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Compte de résultat net

Au 31 décembre 2019

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2019 (1)	31/12/2018 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		257 392	242 436	14 956	6
Charges d'intérêts		16 205	15 226	979	6
Résultat net d'intérêts (a)	30	241 187	227 210	13 977	6
Dividendes (b)		26	74	-48	-65
Produits de commissions		68 450	59 869	8 581	14
Charges de commissions		858	930	-72	-8
Résultat net des commissions (c)		67 592	58 939	8 653	15
Produits sur opérations de change		273 950	200 831	73 119	36
Charges sur opérations de change		270 193	192 296	77 897	41
Résultat net de change (d)	31	3 757	8 535	-4 778	-56
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d)		312 562	294 758	17 804	6
Autres produits ordinaires	32	7 183	9 138	-1 955	-21
Total des produits nets		319 745	303 896	15 849	5
Entretien de la circulation fiduciaire	33	41 639	34 205	7 434	22
Frais généraux	34	120 834	121 459	-625	-1
Autres charges ordinaires	35	53	66	-13	-20
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	29 698	24 161	5 537	23
Charges d'exploitation générale		192 224	179 891	12 333	7
Résultat net de l'exercice		127 521	124 005	3 516	3

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2019, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat du résultat global

Au 31 décembre 2019

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/19 (1)	31/12/18 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Résultat net de l'exercice (1)		127 521	124 005	3 516	3
Autres éléments du résultat global (2)		264 962	238 518	26 444	11
Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		264 962	238 518	26 444	11
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	6	184 392	29 643	154 749	522
Plus-values de réévaluation des immobilisations	24	67 073	0	67 073	-
Ecart actuariels au titre des prestations définies	21	2 214	-3 077	5 291	-172
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	12	11 283	211 952	-200 669	-95
Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat		0	0	0	
Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global		0	0	0	
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie		0	0	0	
Résultat global de l'exercice (1) + (2)		392 483	362 523	29 960	8

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2019, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat de variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2019

(En millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2018	134 120	371 916	346 689	140 353	1 188 821	2 181 899
Résultat				124 005		124 005
Affectation en réserves			69 331	-140 353		-71 022
Prélèvements						0
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	43 825	43 825
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						0
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					29 643	29 643
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations						
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					-3 077	-3 077
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					17 259	17 259
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2018	134 120	371 916	416 020	124 005	1 232 646	2 278 707
Effet des changements de méthodes comptables						
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2019	134 120	371 916	416 020	124 005	1 232 646	2 278 707
Résultat				127 521		127 521
Affectation en réserves			49 493	-124 005		-74 512
Prélèvements						
Autres éléments du résultat global	0	0	67 073	0	197 889	264 962
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					184 392	184 392
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations			67 073			67 073
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					2 214	2 214
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					11 283	11 283
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2019	134 120	371 916	532 586	127 521	1 430 535	2 596 678

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2019, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2019

(en millions de FCFA)

Libellés	31/12/19	31/12/18
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	127 521	124 005
+ Dotations aux amortissements	19 496	17 068
+ Dotations aux provisions	10 251	7 130
+/- Autres mouvements	-3 796	-3 991
- Reprises de provisions	-49	-37
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-22	-23
- Quote part de subvention virée en résultat	-1	-24
- Dividendes perçus	-26	-74
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	153 374	144 054
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-3 751	-133 151
Créances sur les établissements de crédit	-517 696	-15 558
Créances sur les Trésors Nationaux	61 592	77 452
Autres créances d'exploitation (*)	452 353	-195 045
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation et de la réserve de réévaluation des avoirs en or (c)	2 140 510	1 251 839
Billets & monnaies émis	781 387	562 286
Comptes courants et dépôts	1 193 492	685 103
Transferts à exécuter	-4 440	-56 210
Autres dettes d'exploitation	-14 321	31 017
<i>Sous-total</i>	<i>1 956 118</i>	<i>1 222 196</i>
Réserve de réévaluation des avoirs en Or	184 392	29 643
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	2 290 133	1 262 742
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'autres immobilisations	-30 118	-33 045
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	22	23
+ Dividendes reçus	26	74
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-30 070	-32 948
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-40 000	-40 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-22 000	-25 000
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-144 425	-171 164
± Engagements à long terme	60 729	100 573
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	-145 696	-135 591
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	2 114 367	1 094 203
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	6 482 845	5 388 642
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	8 597 212	6 482 845
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Avoirs en or	1 120 560	884 158
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	653 315	604 948
Avoirs en monnaies étrangères (**)	6 823 337	4 993 739
Total	8 597 212	6 482 845

(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois. (**) Part à moins d'un mois :

cf Notes 2.13 et 27

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2019, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Règles et méthodes comptables

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales et quinze (15) Agences Auxiliaires.

Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération. En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables

2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2019

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, la performance de l'exercice des effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. note 2.26).

Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises et celle des instruments financiers sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante. Une analyse des éléments courants (échéance de 12 mois au plus à partir de la clôture de l'exercice) ainsi que des actifs et passifs non courants (échéance de plus de 12 mois après la date de clôture) est présentée à la note 27.

2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

– IFRS 16 : « Contrats de location »

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IAS 17 et les interprétations y relatives et modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs. En effet, IFRS 16 définit de nouveaux principes de comptabilisation des contrats de location pour les preneurs qui reposent, d'une part, sur l'identification d'un actif et, d'autre part, sur le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Ainsi, pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette financière représentative de l'obligation de paiement des loyers et des autres paiements à effectuer. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière évaluée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêts effectif. En d'autres termes, la norme induit principalement un changement pour les contrats

qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple et pour lesquels il n'était pas procédé à un enregistrement des actifs pris en location au bilan.

Quant au compte de résultat, IFRS 16 impose la constatation de charges financières au titre du coût de la dette de location et des dotations aux amortissements des droits d'utilisations de l'actif. Du point de vue du bailleur, l'impact est limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à la norme IAS 17.

L'application de IFRS 16 est sans impact pour la Banque qui n'est locataire d'aucun immeuble, ni d'autres équipements.

– *IFRIC 23 : « Incertitude relative aux traitements fiscaux »*

Cette interprétation clarifie et complète les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en spécifiant comment refléter les effets des incertitudes dans la comptabilisation des impôts. Ces incertitudes peuvent provenir du manque de clarté du droit fiscal applicable à une transaction ou à une circonstance particulière ou de la position incertaine de l'administration fiscale quant à un traitement fiscal appliqué par l'entreprise.

IFRIC 23 ne s'applique pas à la BCEAO.

– *Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »*

Ces modifications exigent l'application de IFRS 9 « Instruments financiers » aux autres instruments financiers qui sont détenus dans une entreprise associée ou une coentreprise et auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

Ces amendements sont sans objet pour la Banque.

– *Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers »*

Ils précisent les dispositions transitoires relatives aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.

Ils sont sans impact sur la situation financière de la Banque au titre de l'année sous revue.

– *Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2015-2017*

Il s'agit de modifications mineures apportées à :

- IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats » visant les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune ;
- IFRS 12 « Impôts sur le résultat » traitant des conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres ;

- IFRS 23 « Coûts d'emprunt » complétant les informations liées au taux de capitalisation aux coûts d'emprunt incorporables dans le coût d'un actif.

Les modifications visées n'ont pas d'incidence sur les états financiers de la Banque.

– *Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »*

Les amendements apportent des clarifications sur la détermination des charges de retraite en cas de modifications, réductions et de liquidations de régimes à prestations définies.

Ces amendements sont sans impact sur les états financiers de la Banque.

2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

– *IFRS 17 : « Contrats d'assurance » (1^{er} janvier 2021)*

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui revêtait depuis 2004 un caractère transitoire et permettait de comptabiliser les contrats d'assurance en appliquant les normes comptables locales. Les contrats d'assurance combinent les caractéristiques d'un instrument financier et d'un contrat de service.

Par ailleurs, les contrats d'assurance peuvent générer des flux de trésorerie sujets à une variabilité significative sur une longue période. IFRS 17 combine une évaluation actualisée des flux de trésorerie futurs et une reconnaissance progressive des produits sur la période au cours de laquelle les services sont fournis conformément au contrat.

La nouvelle norme demande une présentation des résultats sur les services d'assurance (incluant la présentation des revenus d'assurance) séparée de celle des produits et charges financiers des contrats d'assurance. Elle offre également un choix de méthode comptable pour reconnaître tous les produits et charges financiers des contrats d'assurance en résultat ou pour en reconnaître certains parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Cette norme est sans effet pour la Banque.

– *Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (1^{er} janvier 2020)*

Les modifications portent sur la définition d'une entreprise en vue de la qualification d'une transaction ou d'un événement, selon le cas, soit en un regroupement d'entreprises, soit en une acquisition d'actif.

Cette modification à IFRS 3 est sans effet pour la BCEAO.

– *Amendements à IAS 1 « Présentations des états financiers » et à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (1^{er} janvier 2020)*

Les modifications portent sur la définition du terme « significatif » dans IAS 1 et dans IAS 8, selon que l'entité ait adopté par anticipation ou non la « Modification des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS », publiée en 2018. Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes. Ils ne devront pas avoir d'incidences majeures sur les états financiers de l'Institution.

– *Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et à IFRS 7 « Instruments financiers - informations à fournir » (1^{er} janvier 2020)*

Les modifications font suite à la réforme des taux d'intérêts de référence afin d'alléger les exigences spécifiques en matière de comptabilité de couverture qui auraient pu entraîner l'abandon de cette dernière uniquement en raison de l'incertitude liée à cette réforme. De ce fait, elles portent sur des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture au cours de la période précédant le remplacement des taux d'intérêts de référence existant par un ou d'autres taux.

La BCEAO n'ayant pas mis en place une comptabilité de couverture, ces amendements sont sans objet.

2.4- Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.5- Méthode d'évaluation

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une monnaie autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7).

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur valeur de marché selon l'intention de gestion. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand le management estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ces actifs, la Banque procède à leur réévaluation.

La juste valeur se définit comme « *Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ». A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les valeurs de marché référencées sur les marchés actifs et liquides.

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » s'il s'agit d'un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue l'information sur le prix.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (3) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau ci-après classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2019 et 2018 en trois (3) niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Avoirs en or	1 120 560	884 158					1 120 560	884 158
Avoirs sur le FMI	653 315	604 948					653 315	604 948
Avoirs en monnaies étrangères	7 256 354	5 652 838					7 256 354	5 652 838
Autres investissements financiers					361 469	350 186	361 469	350 186
Immobilisations (Terrains et constructions)					426 491	371 251	426 491	371 251
Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur	9 030 229	7 141 944	0	0	787 960	721 437	9 818 189	7 863 381
Engagements en monnaies étrangères	59	46					59	46
Engagements envers le FMI	664 563	653 250					664 563	653 250
Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur	664 622	653 296	0	0	0	0	664 622	653 296

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs en or (Note 6), les avoirs sur le FMI (Note 7), les avoirs en devises auprès des correspondants, exceptés les actifs évalués au coût amorti (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI, non compris les dettes et emprunts divers (Notes 18 et 19).

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Aucun poste d'actif ou de passif n'est classifié à ce niveau.

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3.

En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par reconstitution pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers qui portent exclusivement sur des titres de participation (cf. Note 12) sont évalués sur la base de la valeur mathématique des entités concernées, que la BCEAO considère comme la juste valeur de niveau 3, comme expliqué à la Note 2.16. La BCEAO a retenu, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'option irrévocable offerte par la norme IFRS 9 de la comptabilisation de ces instruments de capitaux propres à la juste valeur par les capitaux propres. La Banque considère que la juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est nulle.

2.6- Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7- Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.8- Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

2.9- Avoirs en or

En l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or et conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la BCEAO a retenu de comptabiliser ses avoirs en or, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Ainsi, le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat.

2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par des conventions signées avec les Etats membres de l'UMOA^(*). Conformément à ces accords, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 13, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales dispositions financières sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.

(*) Convention du 24 septembre 1981 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI des Etats membres de l'UMOA, signée avec les Etats du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Convention du 07 juin 1984 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat du Mali.

Convention du 24 août 2001 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat de Guinée-Bissau.

- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaieur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
 - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
 - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
 - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
 - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les achats dont la contrepartie en francs CFA n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que le montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaieur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Sur cette base, les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement, conformément aux dispositions de l'Article V Section 11 des Statuts du FMI.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations mensuelles sont portées au compte de résultat.

2.11- Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme et sont également investis dans les portefeuilles de titres en devises.

2.12- Portefeuille de titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont classifiés en trois (3) catégories, ci-après, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de gestion retenu par la Banque.

- ***Actifs financiers évalués coût amorti avec taux d'intérêt effectif***

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision de les garder jusqu'à l'échéance. Il s'agit du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro, des Etats-Unis et, plus généralement, de pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ainsi que d'agences et institutions financières internationales. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués coût amorti font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en compte de résultat.

- ***Actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres***

Ce sont des actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale opte pour un modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels des instruments et à les vendre éventuellement. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur.

La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat. Les actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en capitaux propres.

- ***Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat***

Cette catégorie regroupe, par défaut, les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (2) catégories ci-dessus visées.

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Il s'agit du portefeuille de transaction et des parts de fonds communs de placement gérées par des Institutions financières internationales (Banque des Règlements Internationaux et Banque Mondiale).

Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat.

2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres évalués au coût amorti arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période.

La variation de juste valeur est immédiatement constatée en résultat sous forme de gains ou de pertes de réévaluation (Cf. Notes 30 et 31).

2.14- Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les autres créances sur les établissements de crédit incluent les créances impayées qui font l'objet d'un amortissement selon un échéancier. Les créances et engagements résultant de pensions de

titres sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les intérêts sont portés au compte de résultat.

Ces créances résultant des opérations de refinancement des établissements de crédit font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. Il ressort des analyses que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable au regard de leurs maturités d'une (1) semaine ou d'un (1) mois et de leur garantie systématique par des collatéraux couvrant intégralement les montants transigés. En conséquence, ces instruments ne font pas l'objet d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

2.15- Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées aux allocations générale et spéciale de DTS, du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et décembre 2009, puis en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Les concours, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués en fin de période au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE). Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances sur les Etats membres de l'UMOA font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit sur ces actifs financiers se base sur les caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie liés aux remboursements des échéances et sur une analyse prospective tenant compte de l'évolution des indicateurs macro-économiques clés des Etats membres (taux de croissance économique et maîtrise du déficit budgétaire).

2.16- Autres investissements financiers et prêts au personnel

✍ Autres investissements financiers

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA, notamment le Traité de l'UMOA et l'Accord instituant une Banque Ouest Africaine de Développement. En conséquence, l'application des normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'impose pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Sous ces considérations, ces actifs représentent des placements stratégiques dans des instruments de capitaux propres. A cet égard, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers », la BCEAO a opté pour le choix irrévocable du traitement des variations de leur juste valeur dans les capitaux propres. De ce fait, en l'absence de leur cotation sur un marché actif et de mise en distribution de dividendes par la BOAD (du fait de ses statuts) et par le GIM-UEMOA, la Banque a retenu d'évaluer ces actifs financiers selon la méthode patrimoniale d'actif net réévalué ou valeur mathématique des titres concernés (sur la base des derniers états financiers annuels certifiés disponibles) et de les classer en juste valeur de niveau 3. Les variations de juste valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat. Les produits issus des participations (dividendes) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

✍ Prêts au personnel

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti sur la base du TIE. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat. A chaque clôture, un examen de l'évolution du risque de crédit sur ces prêts est effectué, afin de déterminer et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

La BCEAO a procédé, au titre de l'exercice 2018, à la réévaluation du patrimoine immobilier (terrains et immeubles). Les travaux ont été réalisés par des experts immobiliers sous l'égide du Cabinet d'expertise comptable KPMG Sénégal..

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (ans)
Terrains	Indéfinie
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Indéfinie

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :

- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif.

Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

2.18- Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en tirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

A chaque arrêté, la BCEAO examine les créances locatives en vue d'apprécier le risque de crédit et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

2.19- Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la fin de chaque période mensuelle et à la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charges de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.20- Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation correspondent à la différence entre les billets et monnaies émis par la Banque Centrale et ses encaisses en billets et monnaies CFA. Ils sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur juste valeur du fait de leur exigibilité à vue.

2.21- Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur car exigibles à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

2.22- Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur juste valeur car exigibles à vue.

2.23- Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur juste valeur.

En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts, calculées au TIE, et les différences de change sont portées au compte de résultat.

2.24- Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.25- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée.



Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

En effet, une provision est enregistrée au passif du bilan de la Banque Centrale pour couvrir l'intégralité de ses engagements de retraite. Elle est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques, d'évolutions de salaires, de l'inflation, du taux d'actualisation et de départs anticipés.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'évolution du salaire...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes) enregistrés immédiatement et en totalité dans les capitaux propres au titre des autres éléments du résultat global. S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

En effet, des médailles de travail sont versées au personnel, selon leur ancienneté, au sein de l'effectif en activité de la Banque. Ils constituent des avantages à long terme au titre des avantages du personnel. Ces avantages à long terme sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi.

Toutefois, les ajustements nécessaires au titre de l'exercice sont comptabilisés immédiatement en résultat en contrepartie de la provision inscrite au passif du bilan de la Banque.

2.26- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

✎ Réserve pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent. La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

✂ **Réserve sur risques de refinancement**

Cette réserve est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de financement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

✂ **Réserve de réévaluation des devises**

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO, la réserve de réévaluation des positions de change est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

✂ **Réserve de réévaluation des instruments financiers**

La réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.



2.27- Instruments dérivés

A la date d'arrêté, soit le 31 décembre 2019, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.

2.28- Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations.

Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

Les engagements hors bilan font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer si des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues sont enregistrés. Le cas échéant, une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues est constatée.

2.29- Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux variations de taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.30- Jugements comptables critiques et estimations

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée, des informations disponibles et d'autres facteurs jugés pertinents. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :

Principaux jugements :

- *Classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers* : la classification et l'évaluation d'un actif ou d'un passif financier conformément à IFRS 9 appellent des jugements de la part de la Banque.
- *Risque de crédit associé aux créances sur les Etats* : à la date d'arrêté, la Banque a examiné les conventions de créances avec les Etats membres de l'UMOA en vue d'évaluer l'évolution du risque de crédit associé à ces actifs financiers. Les analyses effectuées, catégorie de créance par catégorie de créance, sur la base des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie et d'une analyse prospective n'ont pas mis en évidence un risque avéré de défaillance des Etats membres ou une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente. Sur cette base, le risque de crédit est jugé négligeable sur ces créances et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues n'est constatée.
- *Risque de crédit associé au portefeuille d'investissement et des prêts au personnel* : à la date d'arrêté, la Banque a estimé les pertes de crédit attendues sur le portefeuille d'investissement évalué au coût amorti ainsi que sur les prêts au personnel. Les résultats de ces estimations étant peu significatifs, la Banque n'a pas jugé opportun la constatation de correction de valeurs sur ces actifs. L'actualisation annuelle des analyses effectuées n'a pas mis en évidence, pour ces actifs financiers, une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente.
- *Risque de crédit associé aux créances locatives* : la Banque a examiné les créances locatives et a conclu au caractère négligeable du risque de crédit y attaché, en l'absence d'incidents enregistrés au cours des trois (3) dernières années.
- *Consolidation* : comme expliqué à la note 2.16, les dispositions des normes relatives à la consolidation ne s'appliquent pas à la BCEAO.

Principales estimations :

- *Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global* : à chaque arrêté, la Banque apprécie l'évolution du risque de crédit associé aux instruments financiers concernés par la dépréciation. En cas d'augmentation du risque de crédit, les pertes de crédit attendues sont calculées et les corrections de valeurs constatées dans les différentes étapes du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.
- *Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.
- *Juste valeur des instruments financiers* : la juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci sont validées et périodiquement revues afin de refléter au mieux la juste valeur des instruments financiers évaluée à la date de référence.
S'agissant spécifiquement des titres de participation non consolidés, ils sont évalués en appliquant la méthode de l'actif net corrigé ou de la valeur mathématique, que la BCEAO considère comme étant la plus appropriée pour donner une image représentative de la valeur intrinsèque de la quote-part qu'elle détient dans les capitaux propres de ces entités^(*).
- *Avantages postérieurs à l'emploi* : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers.

A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers.

(*) La Banque prévoit d'explorer des méthodes alternatives de valorisation de ses titres de participation. A cet égard, elle appréciera le résultat des travaux envisagés par rapport à celui de la méthode en vigueur au titre de ses principaux jugements comptables et estimations.

Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables

Non applicable.

Note 3 – Gestion des risques

Les risques gérés à la BCEAO sont de trois types : le risque stratégique, le risque financier et le risque opérationnel.

3.1. Le risque stratégique

Le risque stratégique est défini comme le risque lié aux orientations stratégiques et politiques fixées par une organisation pour réaliser ses missions dans le respect des attentes des parties prenantes et faire face aux mutations des environnements interne et externe. A la BCEAO, ce risque concerne ses missions fondamentales ainsi que les orientations définies par ses Organes, et particulièrement celles inscrites au Plan Stratégique.

3.2. Le risque financier

Le risque financier est le risque de perte consécutive à une opération sur un actif financier ou une opération économique ayant une incidence financière. Il est lié aux incertitudes inhérentes aux marchés financiers. La gestion du risque financier a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. Dans ce cadre, la Banque est exposée aux principaux risques ci-après.

✍ Risque de crédit

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué.

Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

✎ Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

✎ Risque de marché

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

✓ Risque de change

Les actifs financiers évalués en juste valeur et ceux évalués au coût amorti sont principalement constitués en euros.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

✓ Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

x Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Cette catégorie d'actifs financiers est réévaluée mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché.

Sur cette base, ces instruments financiers sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre évalué en juste valeur par résultat et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres évalués en juste valeur par résultat et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rendement de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres évalués en juste valeur par résultat et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

x Actifs financiers évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation de cette catégorie d'actifs, sauf en cas de cession anticipée. Il s'agit principalement du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro et des Etats-Unis présentant des risques de pertes attendues non significatifs.

x Actifs financiers évalués en juste valeur par capitaux propres

Ces actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt.

De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation *évaluée en juste valeur par capitaux propres* et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.



✓ **Autres risques de marché**

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

3.3. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes financières, d'atteinte à la réputation, d'incapacité à atteindre les objectifs des structures, résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, au personnel, aux systèmes ou aux événements extérieurs. Il intègre le risque de discontinuité d'activité lié aux événements très rares mais à conséquences extrêmes, le risque juridique lié à la non-conformité aux obligations légales, réglementaires et contractuelles ainsi que le risque projet.

La gestion des risques opérationnels à la BCEAO consiste à assurer la bonne conduite des activités et l'exécution efficiente des opérations dans le cadre de la réalisation de ses missions et l'atteinte de ses objectifs. A cet effet, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de MAîtrise des Risques (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour identifier, évaluer et traiter les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures. La mise en place d'une base des incidents opérationnels permet d'objectiver l'évaluation des risques.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

Note 4 – Centralisation des comptes, audit et approbation des comptes

4.1- La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

4.2- Audit et approbation des comptes

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 des Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des Agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. En outre, le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle de la comptabilité du Siège ainsi que de celles du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération. Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session ordinaire de septembre 2018, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2018 à 2023. A cet égard, le Cabinet Racine, membre d'Ernst & Young a été désigné comme Commissaire Contrôleur.



Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/19 en F CFA	31/12/18 en F CFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	159,630	155,940	2,37
1 Yuan chinois (CNY)	83,880	83,300	0,70
1 Dollar des Etats Unis (USD)	583,900	572,890	1,92
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	770,990	733,300	5,14
1 Franc suisse (CHF)	604,350	582,090	3,82
1 Yen japonais (JPY)	5,379	5,212	3,21
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	810,684	796,490	1,78
1 Dollar canadien (CAD)	449,350	420,350	6,90
1 kilogramme d'or	27 747 347,727	23 005 466,510	20,61
1 Once d'or	863 039,000	715 550,000	20,61

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2019	2018
janvier	799,789	767,287
février	803,269	776,518
mars	810,532	773,917
avril	810,304	780,948
mai	810,384	794,309
juin	801,335	791,432
juillet	809,088	785,219
août	813,313	788,988
septembre	821,260	790,622
octobre	811,208	801,039
novembre	819,509	798,782
décembre	810,684	796,490

Informations sur le bilan et le hors bilan

Bilan Actif

Note 6 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/19		31/12/18		Variation	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	103 317	119 713,03	85 660	17 657	21
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 521,73	910 093	1 054 521,73	754 563	155 530	21
Or solde compte poids	37 769,72	32 597	61 400,00	43 935	-11 338	-26
Or en cours de route	0,00	0,00	0,00	0	0	0
Or en dépôt à la BRI	86 384,28	74 553	0,00	0	74 553	-
Total	1 298 388,76	1 120 560	1 235 634,76	884 158	236 402	27

L'augmentation des avoirs en or est liée à l'effet cumulé de l'appréciation du cours moyen de l'once d'or et de la hausse du volume du stock d'or qui est de 40 384,40524 kg ou 1 298 388,76 onces au 31 décembre 2019 contre 38 432,53472 kg ou 1 235 634,76 onces au 31 décembre 2018, suite aux achats d'or effectués sur la période.

Tableau de variation du stock d'or (En millions de FCFA)

	31/12/18	Variation				31/12/19
		Achat (+)	Vente (-)	Transfert	Réévaluation	
Or en dépôt au Siège	85 660				17 657	103 317
Or en dépôt à la Banque de France	754 563				155 530	910 093
Or solde compte poids	43 935	52 010		-64 943	1 595	32 597
Or en cours de route						
Or en dépôt à la BRI				64 943	9 610	74 553
Total	884 158	52 010	0	0	184 392	1 120 560

Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/19		31/12/18		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve (*)	-183 620 824	-149 585	-22 437 221	-45 363	-104 222	-230
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	990 398 690	802 900	816 471 754	650 311	152 589	23
Total	806 777 866	653 315	794 034 533	604 948	48 367	8

• Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/19		31/12/18		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 387 567	1 711 600 000	1 363 272	24 295	2
FMI, Compte N°1	-1 841 463 291	-1 492 845	-1 679 321 692	-1 337 563	-155 282	12
FMI, Compte Titres	-53 757 533	-43 580	-54 715 529	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	-706	(*)	-26 625	25 919	-97
Ajustement FMI compte Titres	(**)	-21	(**)	-867	846	-98
Total	-183 620 824	-149 585	-22 437 221	-45 363	-104 222	-230

(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS.

(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS.

La situation statistique de la position de réserve, tenant compte des avoirs exclus, se présente comme suit.

	31/12/19		31/12/18		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve	-183 620 824	-149 585	-22 437 221	-45 363	-104 222	-230
Avoirs exclus (*)	433 600 000	351 513	304 553 000	242 573	108 940	45
Ajustement FMI compte N°1	-871 439	(**)	-33 427 645	(**)		
Ajustement FMI compte Titres	-25 440	(**)	-1 089 137	(**)		
Situation statistique (***)	249 082 297	201 928	247 598 997	197 210	4 718	2

(*) Il s'agit du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) accordé à un Etat de l'Union en contrepartie des avoirs en FCFA du Fonds dans les livres de la Banque (**) Les ajustements FMI compte n°1 et FMI compte titres en FCFA sont inclus dans la position de réserve

(***) Conformément aux retraitements statistiques effectués par le FMI.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/19		31/12/18		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	925 761 669	750 500	752 505 447	599 363	151 137	25
BCEAO, son compte au FMI	64 637 021	52 400	63 966 307	50 948	1 452	3
Total	990 398 690	802 900	816 471 754	650 311	152 589	23

Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées.

La rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)	6 252 281	4 611 148	1 641 133	36
Correspondants et dépôts	538 288	606 081	-67 793	-11
Billets étrangers	13 339	12 387	952	8
Portefeuille de titres	1 400 443	1 570 609	-170 166	-11
Créances rattachées (intérêts courus)	27 224	28 892	-1 668	-6
Total	8 231 575	6 829 117	1 402 458	21

Compte d'opérations (Trésor français)

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union ainsi que de l'Avenant signé le 20 septembre 2005, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Correspondants et dépôts

Ce poste s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Correspondants étrangers				
▪ compte ordinaire à la Banque de France	63 420	94 320	-30 900	-33
▪ comptes ordinaires chez les autres correspondants	467 073	246 992	220 081	89
Dépôts et prêts interbancaires	7 795	264 769	-256 974	-97
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 752	4 674	78	2
Total montants bruts (1)	543 040	610 755	-67 715	-11
Dépréciation (2)	-4 752	-4 674	-78	2
Montants nets (1) – (2)	538 288	606 081	-67 793	-11

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès de la Banque de France ou des autres correspondants. Les dépôts en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38^e réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité.

- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

	31/12/19		31/12/18		Variation	
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	en millions de FCFA	%
EUR	13 557 739,0	8 894	14 702 677,8	9 644	-750	-8
USD	6 437 641,0	3 759	3 857 450,0	2 210	1 549	70
CHF	693 620,0	419	589 630,0	343	76	22
GBP	346 385,0	267	258 445,0	190	77	41
Total		13 339		12 387	952	8

- **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Titres en devises	1 089 796	1 274 536	-184 740	-14
Parts de fonds commun de placement détenues	310 647	296 073	14 574	5
Total	1 400 443	1 570 609	-170 166	-11

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres évalués en juste valeur par le résultat et de titres évalués au coût amorti. Les titres en devises s'analysent comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat	114 575	98 257	16 318	17
Titres en devises détenus évalués au coût amorti	975 221	1 176 279	-201 058	-17
Total	1 089 796	1 274 536	-184 740	-14

✓ Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	106 135	79 666	26 469	33
Obligations	8 440	18 591	-10 151	-55
Total	114 575	98 257	16 318	17

b) Ventilation par devises

(en millions de FCFA)

	31/12/2019		31/12/2018		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
USD	196 223 422,40	114 575	171 510 651,45	98 257	16 318
Total	196 223 422,40	114 575	171 510 651,45	98 257	16 318

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Titres en devises cotés	114 575	98 257	16 318	17
Total	114 575	98 257	16 318	17

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Etats	106 135	79 666	26 469	33
Institutions monétaires	8 440	18 591	-10 151	-55
Total	114 575	98 257	16 318	17

✓ **Titres en devises évalués au coût amorti**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	975 221	1 176 279	-201 058	-17
Total	975 221	1 176 279	-201 058	-17

b) Ventilation par devise

(en millions de FCFA)

	31/12/2019		31/12/2018		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	1 486 714 818,97	975 221	1 793 226 499,61	1 176 279	-201 058
Total	1 486 714 818,97	975 221	1 793 226 499,61	1 176 279	-201 058

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/19		31/12/18		Variation	%
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille		
Etats	975 221	100%	1 176 279	100%	-201 058	-17
Total	975 221		1 176 279		-201 058	-17

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
≤ 1 an	198 358	193 657	4 701	2
> 1 an et ≤ 5 ans	698 450	709 614	-11 164	-2
> 5 ans	78 413	273 008	-194 595	-71
Total	975 221	1 176 279	-201 058	-17

→ Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. Le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat - BISIP K	186 063	177 327	8 736	5
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat – RAMP	124 584	118 746	5 838	5
Total	310 647	296 073	14 574	5

Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	13 399	13 385	14	0
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	5	8	-3	-38
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	12	329	-317	-96
Créances rattachées au portefeuille de titres	13 808	15 170	-1 362	-9
Total	27 224	28 892	-1 668	-6

Note 9 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement, les encours de pension de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market sur le marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Effets pris sur le guichet du prêt marginal	207 765	123 571	84 194	68
Effets pris en pension au marché monétaire	4 409 979	4 070 000	339 979	8
Autres créances sur établissements de crédit	94 760	0	94 760	-
Créances rattachées (intérêts courus)	3 888	5 125	-1 237	-24
Total	4 716 392	4 198 696	517 696	12

Note 10 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	221 808	215 526	6 282	3
Concours adossés aux allocations de DTS	20 451	79 536	-59 085	-74
Autres créances sur les Trésors Nationaux	247 157	246 695	462	0
Créances rattachées	0	9 251	-9 251	-100
Total	489 416	551 008	-61 592	-11

Concours adossés aux allocations de DTS

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaletur en FCFA du montant des allocations générale et spéciale de DTS, respectivement en date du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en ses sessions extraordinaires du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011. La baisse enregistrée d'un exercice à l'autre s'explique par les règlements effectués par les Etats membres.

Autres créances sur les Trésors Nationaux

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les comptes courants postaux, les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO.

Créances rattachées

Les créances rattachées se rapportent à l'encours de découverts statutaires consolidés.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle des analyses a confirmé que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable. En conséquence, aucune correction de valeur pour dépréciation n'est jugée nécessaire à la date d'arrêté.

Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI. Elle est constituée de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC).

Les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et leurs contreparties figurent, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1. Ils se détaillent ainsi qu'il suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	2 572	14 692	-12 120	-82
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	38 222	53 499	-15 277	-29
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 169 731	1 102 795	66 936	6
Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC)	349 945	245 059	104 886	43
Total	1 560 470	1 416 045	144 425	10

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

	FCR	FEC	FPCE	MEDC	Total
Solde au 31/12/18	53 499	1 102 795	14 692	245 059	1 416 045
Tirages (+)		191 193		104 886	296 079
Remboursements (-)	15 277	124 257	12 120		151 654
Solde au 31/12/19	38 222	1 169 731	2 572	349 945	1 560 470

(en millions de FCFA)

Note 12 – Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Titres de participation évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	361 469	350 186	11 283	3
Montant nets	361 469	350 186	11 283	3

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

	% de détention	31/12/19	31/12/18	Ecart de réévaluation
BOAD	46,86%	348 264	337 293	10 971
SWIFT	0,09%	207	238	-31
GIMUEMOA	51,42%	7 298	6 452	846
CNCAS	5,56%	1 682	2 176	-494
AFREXIMBANK	0,28%	3 236	3 236	0
AFRICA50 DEVELOPPEMENT DE PROJETS	0,55%	66	76	-10
AFRICA50 FINANCEMENT DE PROJETS	0,58%	696	695	1
ICADE	0,00%	20	20	0
TOTAL		361 469	350 186	11 283

Note 13 – Biens immobiliers de placement et autres immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Biens immobiliers de placement	3 420	3 649	-229	-6
Autres immobilisations	494 493	416 568	77 925	19
Total	497 913	420 217	77 696	18

Biens immobiliers de placement

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », la BCEAO détient deux (2) immeubles de placement au 31 décembre 2019. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur brute au 31 décembre 2018	22 699
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Valeur brute au 31 décembre 2019	22 699

✓ *Cumul des amortissements*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2018	19 050
Amortissements de l'exercice	229
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Cumul des amortissements au 31 décembre 2019	19 279

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	3 649
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	3 420

A la date de clôture, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

Autres immobilisations

Ce poste se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Immobilisations incorporelles	309	426	-117	-27
Autres immobilisations corporelles	446 870	392 074	54 796	14
Avances et acomptes versés sur immobilisations	47 314	24 068	23 246	97
Total	494 493	416 568	77 925	19

→ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur brute au 31 décembre 2018	8 883
Entrées	161
Sorties	
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-21
Valeur brute au 31 décembre 2019	9 023

✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2018	8 457
Amortissements de l'exercice	257
Amortissements liés aux éléments sortis	
Ajustement des provisions	
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2019	8 714

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	426
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	309

→ Autres immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(en millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/19	Valeurs nettes comptables Au 31/12/18	Variation	%
Terrains	195 145	151 251	43 894	29
Constructions	231 346	220 000	11 346	5
Matériel et mobilier	9 653	10 239	-586	-6
Matériel de transport	1 308	1 166	142	12
Patrimoine artistique	9 418	9 418	0	0
Total	446 870	392 074	54 796	14

Les mouvements au cours de l'exercice 2019 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	15 1251	578 273	58 128	7 165	9 418	80 4235
Entrées		3 222	2 556	561		6 339
Sorties		-40	-1358	-144		-1 542
Autres mouvements (reclassements/régularisations/écarts de réévaluation)	43 894	23 463	158			67 515
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	195 145	604 918	59 484	7582	9 418	876 547

✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2018		358 273	47 889	5 999		412 161
Amortissements de l'exercice		7 907	3 120	419		11 446
Amortissements liés aux éléments sortis		0	-1 285	-144		-1 429
Ajustement des provisions						0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		7 392	107			7 499
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2019		373 572	49 831	6 274		429 677

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2018	15 1251	220 000	10 239	1 166	9 418	392 074
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2019	19 5145	231 346	9 653	1 308	9 418	446 870

→ Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1	2	-1	-50
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	47 313	24 066	23 247	97
Total	47 314	24 068	23 246	97

Note 14 – Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Prêts au Personnel	52 052	52 721	-669	-1
Dépôts et cautionnements	87	87	0	0
Produits divers à encaisser	2 099	3 710	-1 611	-43
Stocks de matériel d'émission	16 495	12 013	4 482	37
Valeurs à l'encaissement	96	416	-320	-77
Opérations à régulariser Actif	490	19 608	-19 118	-98
Dépenses d'investissement à classer	1 845	3 832	-1 987	-52
Autres comptes d'ordre	8 968	15 039	-6 071	-40
Total montants bruts (1)	82 132	107 426	-25 294	-24
<i>Provisions (2)</i>	<i>-1 495</i>	<i>-1 499</i>	<i>4</i>	<i>0</i>
Montants nets (1) - (2)	80 637	105 927	-25 290	-24

Les **prêts au personnel** sont constitués des sommes prêtées par la Banque Centrale à ses agents.

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA du dernier mois de l'exercice non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus.

Les provisions constituées se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/19
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks d'ouvrages, fournitures et pièces de rechange	1 499	0	4	1 495
Total	1 499	0	4	1 495

Bilan Passif et capitaux propres

Note 15 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Billets en circulation	7 561 087	6 789 585	771 502	11
Monnaies en circulation	190 154	180 269	9 885	5
Total	7 751 241	6 969 854	781 387	11

Note 16 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes de l'Union, des établissements de crédit (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	176 529	127 127	49 402	39
Banques et Institutions communes de l'Union	673 269	401 508	271 761	68
Banques inscrites dans les Etats	2 123 553	1 581 716	541 837	34
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	4 426	1 966	2 460	125
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 744 745	1 417 979	326 766	23
Autres comptes de dépôts	239 266	238 000	1 266	1
Total	4 961 788	3 768 296	1 193 492	32

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Comptes courants ordinaires	170 596	123 006	47 590	39
FMI Compte N°2	974	147	827	563
Dépôts	4 755	3 880	875	23
Dettes rattachées (intérêts courus)	204	94	110	117
Total	176 529	127 127	49 402	39

b) Banques et institutions communes de l'Union

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	425 873	162 257	263 616	162
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	34 499	21 660	12 839	59
Autres Institutions communes	212 270	217 524	-5 254	-2
Dettes rattachées (intérêts courus)	627	67	560	836
Total	673 269	401 508	271 761	68

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptes publics

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	2 123 553	1 581 716	541 837	34
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	4 426	1 966	2 460	125
<i>Sous-total (1)</i>	2 127 979	1 583 682	544 297	34
Trésors Nationaux et autres comptes publics	1 743 899	1 416 548	327 351	23
Dettes rattachées (intérêts courus)	846	1 431	-585	-41
<i>Sous-total (2)</i>	1 744 745	1 417 979	326 766	23
Total (1) + (2)	3 872 724	3 001 661	871 063	29

d) Autres comptes de dépôts

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Dépôts divers (organismes publics)	224 610	223 878	732	0
Autres dépôts	14 656	14 122	534	4
Total	239 266	238 000	1 266	1

Note 17 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	286	1 465	-1 179	-80
Transferts Extérieur/UMOA reçus	327	0	327	0
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	2 453	841	1 612	192
Dispositions internes (intra pays)	0	5 200	-5 200	-100
Total	3 066	7 506	-4 440	-59

Note 18 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Correspondants créditeurs	0	0	0	0
Dettes rattachées/Correspondants hors Zone Franc	59	46	13	28
Autres emprunts	9 178	9 213	-35	0
Total	9 237	9 259	-22	0

Les engagements en monnaies étrangères sont constitués essentiellement des autres emprunts, notamment les sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement de l'implémentation des systèmes et moyens de paiement.

Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Le traitement comptable des engagements envers le FMI a été développé dans la note n° 2.10.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
DTS alloués	663 700	652 080	11 620	2
Dettes rattachées aux allocations de DTS	863	1 170	-307	-26
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	2 623	15 465	-12 842	-83
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 195 334	1 117 329	78 005	7
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	41 726	57 451	-15 725	-27
Total	1 904 246	1 843 495	60 751	3

La hausse enregistrée résulte de l'effet des tirages nets et de l'appréciation du DTS.

Note 20 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Fonds de Stabilité Financière	67 818	50 818	17 000	33
Créditeurs divers Etats	68 986	60 457	8 529	14
Opérations à régulariser Passif	3 415	10 816	-7 401	-68
Versements restant à effectuer sur titres de participation	26 680	32 960	-6 280	-19
Autres comptes d'ordre	47 344	73 513	-26 169	-36
Total	214 243	228 564	-14 321	-6

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être

imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **versements restant à effectuer sur titres de participation** représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Note 21 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent le traitement des avantages du personnel (Cf. Note 2.25) au titre :

- des avantages postérieurs à l'emploi caractérisés par les indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel ;
- des avantages à long terme représentés par les médailles de travail.

Ces provisions se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/19
Provisions pour engagements de retraite	62 630	9 672	6 010	66 292
Provisions pour gratification pour médailles du travail	10 465	453		10 918
Total	73 095	10 125	6 010	77 210

Les provisions pour engagements de retraite de l'exercice 2019 se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2018	62 630
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	5 751
Intérêts générés au cours de l'année (+)	3 921
Autres mouvements (+/-)	-3 796
Ecart actuariels (+/-)	-2 214
Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2019	66 292

Note 22 : Réserve de réévaluation des devises

La situation de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.26) se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/18	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/19
Réserve de réévaluation des devises	104 312	6 517	0	110 829

La réserve de réévaluation des devises a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2018, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 22 mars 2019.

Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

Le solde de la réserve de réévaluation des instruments financiers (Cf. 2.26) a évolué comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/18	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/19
Réserve de réévaluation des instruments financiers	77 214	5 995	0	83 209

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2018, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 22 mars 2019.

Note 24 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation
Capital social	134 120	134 120	0
Prime d'adhésion	43 587	43 587	0
Réserve statutaire	67 060	67 060	0
Réserve Générale	304 856	304 856	0
Autres Réserves	86 653	56 483	30 170
Réserve de réévaluation Or	786 181	601 789	184 392
Réserve pour Risques de Refinancement	191 138	171 815	19 323
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	0
Réserve de réévaluation Immeubles	477 311	410 238	67 073
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	0
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	0
Ecarts actuariels au titre du régime à prestations définies	1 804	-410	2 214
Autres éléments du résultat global imputés en capitaux propres	223 235	211 952	11 283
Report à nouveau	0	0	0
Total	2 469 157	2 154 702	314 455

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales par les huit Etats membres.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. 2.26). La Réserve pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires (Cf. 2.26). La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque. La réserve pour risques de refinancement et les Autres réserves ont été dotées par affectation du résultat de l'exercice 2018, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 22 mars 2019. La réserve de réévaluation des immeubles a enregistré l'écart issu de la réévaluation à dire d'expert du patrimoine immobilier de la Banque.

Note 25 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie(*)

En 2019, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	0	1 120 560	0	0	0	1 120 560
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	0	653 315	0	0	653 315
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	7 331 879	544 851	0	341 428	13 417	8 231 575
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	0	0	0	0	4 716 392	4 716 392
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	0	0	0	489 416	489 416
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	0	0	0	0	1 560 470	1 560 470
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	4 205	0	0	357 264	361 469
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	0	0	0	0	3 420	3 420
IMMOBILISATIONS	0	0	0	0	494 493	494 493
ACTIF DIVERS	0	1	0	0	80 636	80 637
TOTAL (1)	7 331 879	1 669 617	653 315	341 428	7 715 508	17 711 747

PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	0	0	0	0	7 751 241	7 751 241
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	812	5 200	0	0	4 955 776	4 961 788
TRANSFERTS A EXECUTER	0	0	0	0	3 066	3 066
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	2	290	8 861	0	84	9 237
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	0	1 904 246	0	0	1 904 246
PASSIF DIVERS	0	0	0	0	3 082 169	3 082 169
TOTAL (2)	814	5 490	1 913 107	0	15 792 336	17 711 747
ECART (1 - 2)	7 331 065	1 664 127	(1 259 792)	341 428	(8 076 828)	0

(*) Il s'agit d'une ventilation par devise d'origine des opérations ou transactions et non d'une ventilation en actifs et passifs monétaires

Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2019, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR (*)	1 017 243	0	0	103 317	1 120 560
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	0	653 315	0	0	653 315
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES (*)	7 759 271	356 686	101 974	13 644	8 231 575
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	0	0	0	4 716 392	4 716 392
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	0	0	489 416	489 416
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	0	0	0	1 560 470	1 560 470
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	207	0	0	361 262	361 469
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	557	0	0	2 863	3 420
IMMOBILISATIONS	0	0	0	494 493	494 493
ACTIF DIVERS			0	80 637	80 637
TOTAL (1)	8 777 278	1 010 001	101 974	7 822 494	17 711 747
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	0	0	0	7 751 241	7 751 241
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS		973	0	4 960 815	4 961 788
TRANSFERTS A EXECUTER	0	0	0	3 066	3 066
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES (*)	347	4	0	8 885	9 237
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	0	1 904 246	0	0	1 904 246
PASSIF DIVERS	0	0	0	3 082 169	3 082 169
TOTAL (2)	347	1 905 223	0	15 806 176	17 711 747
ECART (1 - 2)	8 776 931	-895 222	101 974	(7 983 682)	0

(*) Pour ces actifs et passifs, la ventilation correspond à la localisation géographique des contreparties

Note 27 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2019, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	1 120 560	0	0	0	1 120 560
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	653 315	0	0	0	653 315
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	6 823 337	7 795	623 580	776 863	8 231 575
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	4 716 392	0	0	0	4 716 392
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	5 076	5 153	479 187	489 416
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	12 201	57 489	71 530	1 419 250	1 560 470
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	0	0	361 469	361 469
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	0	0	0	3 420	3 420
IMMOBILISATIONS	0	0	0	494 493	494 493
ACTIF DIVERS	164	9	32 973	47 491	80 637
TOTAL (1)	13 325 969	70 369	733 236	3 582 173	17 711 747
PASSIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	7 751 241	0	0	0	7 751 241
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	4 564 400	0	0	397 388	4 961 788
TRANSFERTS A EXECUTER	3 066	0	0	0	3 066
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	292	0	0	8 945	9 237
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	12 201	57 489	71 530	1 763 026	1 904 246
PASSIF DIVERS	9 052	251 018	0	2 822 099	3 082 169
TOTAL (2)	12 340 252	308 507	71 530	4 991 458	17 711 747
ECART (1 - 2)	985 717	-238 138	661 706	-1 409 285	0

Note 28 – Engagements hors bilan

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	16 684	17 186	-502
Opérations de change au comptant en devises (achats)	1 816	20 465	-18 649
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	8 649	3 454	5 195
Engagements reçus sur prêts	33 503	31 399	2 104
Autres engagements donnés en devises	3	3	0
Autres engagements reçus en FCFA	17 811	17 829	-18
Participations à libérer en FCFA	387 896	387 896	0
Participations à libérer en devises	1 051	1 031	20
« X », son compte titres indisponibles		4 659 533	-4 659 533
Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement	5 199 872		5 199 872

Engagements de change au comptant

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usance (2 jours).

Autres engagements donnés

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

Autres engagements reçus

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation
Cautions reçues en garantie	17 809	17 604	205
Autres engagements reçus	2	225	-223
Total	17 811	17 829	-18

Participations à libérer

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement en FCFA et Afreximbank en devises (1,8 million de dollars US depuis 2005).

Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement

Il s'agit des valeurs reçues en garantie des refinancements des établissements de crédit dans le cadre des opérations d'injection de liquidités au guichet du prêt marginal et sur le marché monétaire. Ces titres étaient auparavant comptabilisés dans le compte « X, son compte titres indisponibles ».

Note 29 – Dépréciation pour pertes de crédit attendues

Les dépréciations constatées en application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » se détaillent comme suit :

En millions de FCFA

	Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2018				Augmentation de l'exercice (+)				Diminution de l'exercice (-)				Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2019			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Avoirs en monnaies étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements financiers	0	0	181	181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181	181
Autres actifs	0	0	14 599	14 599	0	0	126	126	0	0	45	45	0	0	14 680	14 680
Total	0	0	14 780	14 780	0	0	126	126	0	0	45	45	0	0	14 861	14 861

Au 31 décembre 2019, la BCEAO n'a pas enregistré d'engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues.

Informations sur le compte de résultat

Note 30 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Produits d'intérêts	257 392	242 436	14 956	6
Produits sur avoirs extérieurs (1)+(2)	83 759	80 051	3 708	5
▪ Produits sur Compte d'Opérations et Autres avoirs en devises (1)	43 087	39 416	3 671	9
- Compte d'opérations	26 575	26 569	6	0
- Intérêts sur avoirs en devises	16 512	12 847	3 665	29
* Produits reçus du FMI	8 782	6 050	2 732	45
* Produits en autres devises	7 730	6 797	933	14
▪ Produits sur portefeuille de titres (2)	40 672	40 635	37	0
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	26 562	31 812	-5 250	-17
- Intérêts sur obligations évalués au coût	0	0	0	-
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	1 651	992	659	66
- Intérêts sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	212	297	-85	-29
- Profits latents sur bons du Trésor	2 746	1 458	1 288	88
- Profits latents sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	311	420	-109	-26
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	9 190	5 597	3 593	64
- Produits sur bons de trésor et val. Assimilées évalués à la JVOCI	0	0	0	-
- Gains sur parts de Fonds Commun de Placement	0	59	-59	-100
▪ Produits sur opérations de crédit	173 633	162 385	11 248	7
- Refinancement	163 151	150 200	12 951	9
- Consolidation concours statutaires	7 101	6 911	190	3
- Pénalités sur Réserves obligatoires	1 853	1 486	367	25
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	1 528	3 788	-2 260	-60
Charges d'intérêts	16 205	15 226	979	6
▪ Intérêts versés à la clientèle	6 875	6 844	31	0
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	5 755	6 357	-602	-9
- Intérêts versés aux autres Organismes	1 120	487	633	130
▪ Intérêts versés au FMI & autres correspondants	7 187	6 740	447	7
- Intérêts versés au FMI	6 621	6 026	595	10
- Intérêts versés aux autres correspondants	566	714	-148	-21
▪ Charges sur portefeuille de titres	2 143	1 642	501	31
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le résultat	30	2	28	1 400
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	1 424	1 016	408	40
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	290	293	-3	-1
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	159	170	-11	-6
- Charges sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	0	-
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	240	161	79	49
Résultat net d'intérêts	241 187	227 210	13 977	6

Note 31 – Résultat net de change

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	273 950	200 831	73 119	36
Charges sur opérations de change (-)	270 193	192 296	77 897	41
Total	3 757	8 535	-4 778	-56

→ Le résultat net de change s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Résultat net réalisé de change	3 327	2 017	1 310	65
Résultat net latent de change	430	6 518	-6 088	-93
Total	3 757	8 535	-4 778	-56

Conformément aux modalités de gestion de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.26), le résultat net latent de change sera affecté à la réserve de réévaluation à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice sous revue.

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	28 058	10 755	17 303	161
Gains latents sur opérations en devises	245 892	190 076	55 816	29
Total	273 950	200 831	73 119	36

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	24 731	8 738	15 993	183
Pertes latentes sur opérations en devises	245 462	183 558	61 904	34
Total	270 193	192 296	77 897	41

Les gains et les pertes de réévaluation résultent de l'impact de l'évolution des cours des devises sur les positions de change constatées à la fin de chaque période mensuelle.

Note 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Produits divers	6 626	8 549	-1 923	-22
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	534	542	-8	-1
Produits exceptionnels	23	47	-24	-51
Total	7 183	9 138	-1 955	-21

Note 33 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Achat de signes monétaires	38 298	23 266	15 032	65
Variation de stocks de signes monétaires	-4 482	5 855	-10 337	-177
Assurance de signes monétaires	239	239	0	0
Transport de signes monétaires	7 584	4 845	2 739	57
Total	41 639	34 205	7 434	22

Note 34 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	1 252	880	372	42
Dépenses de Personnel	91 727	93 258	-1 531	-2
Impôts et taxes non recouvrables	292	372	-80	-22
Travaux et services extérieurs	20 193	19 648	545	3
Transports et déplacements	1 897	2 095	-198	-9
Frais divers de gestion	5 205	4 904	301	6
Frais de représentation	268	302	-34	-11
Total	120 834	121 459	-625	-1

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.

Note 35 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Charges exceptionnelles	53	66	-13	-20
Total	53	66	-13	-20

Note 36 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/19	31/12/18	Variation	%
Dotations aux amortissements	19 496	17 068	2 428	14
Dotations aux provisions	10 251	7 130	3 121	44
Reprises de provisions	-49	-37	-12	-32
Total	29 698	24 161	5 537	23

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.

Divers

Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres des Conseils Nationaux de Crédit et du Comité de Politique Monétaire ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit.

Les responsables de direction de la BCEAO bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel. Les membres des Organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Note 38 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2019, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'UMOA en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 39 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int